Elles s'appellent Kristina et Sarah, elles font partie de ces jeunes qui ont été placés à l'aide sociale à l'enfance et en sont sorties à leur majorité. Aujourd'hui, elles ont fait de leur passé difficile une force pour avancer et se créer un avenir plus serein. Rencontre avec ces jeunes femmes déterminées.

« Mon histoire, c'est ce qui fait ma force », assure Sarah*, 22 ans. Son histoire, c'est celle d'une enfant placée à l'âge de trois ans dans une famille d'accueil, car sa tante, qui en avait la charge, ne pouvait pas assumer.

Sarah, comme plus de 1 300 enfants en Côte-d'Or, a grandi avec des blessures affectives, familiales, avec le regard pas toujours bienveillant parce qu'elle était une enfant placée. « C'est sûr qu'on ne part pas avec les mêmes chances que certains, mais j'ai eu malgré tout la chance d'avoir une famille d'accueil qui m'a toujours soutenue et poussée à faire des études, à réussir. »

Quand elle quitte l'aide sociale à l'enfance (ASE) à 17 ans, « car ma sœur aînée a pu m'accueillir », rien n'est simple. Mais elle aime l'école et obtient son bac littéraire. Elle est actuellement en troisième année de sociologie à la faculté de Dijon.

« À partir de 18 ans, j'ai pu signer un contrat jeune majeur (CJM) avec le Département qui s'adresse aux plus méritants, ceux qui ont de l'ambition scolaire, il y a des conditions », explique-t-elle. « C'est une aide financière calculée en fonction des besoins, c'est comme une bourse, ça m'a beaucoup aidée. J'ai évité la précarité comme d'autres peuvent la connaître, même si j'ai besoin d'avoir un emploi à côté pour vivre. »

« Il faut arrêter de mettre des étiquettes sur les enfants »

Kristina Ivanov, 19 ans, elle aussi, a pu bénéficier de ce contrat. Elle aussi est une ancienne enfant placée. De ses 8 ans à ses 18 ans, elle a vécu en famille d'accueil. « Avant d'être placée, j'avais du mal à l'école, ma mère ne pouvait pas m'aider. Après ça a été mieux. J'avais cette volonté de vouloir m'en sortir, car je n'avais pas aimé entendre au collège que les enfants deviennent comme les parents, que le schéma se reproduit », confie Kristina. « Je voulais prouver à tout le monde que je pouvais faire mieux, que ce n'est pas parce qu'on est un enfant placé qu'on va mal finir. Il faut arrêter de mettre des étiquettes sur les enfants, car ils n'ont pas encore fait leurs preuves. »

> « Ce n'est pas une fatalité d'avoir été placée, mais c'est un poids, car on a dû affronter plus de choses, on a dû apprendre à gérer des situations qu'un enfant ne devrait pas connaître. »
>
> **Kristina Ivanov, ancienne enfant placée**

C'est donc avec cette rage, qu'elle s'est battue pour se construire un avenir. « C'est déjà une petite fierté d'avoir eu mon bac ES avec mention bien, alors que je sais que d'autres sortent de l'ASE sans rien et se retrouvent vraiment dans des situations très compliquées », constate la jeune femme, étudiante en information/communication. Pourtant, elle aurait pu aussi flancher à ses 18 ans. « Le jour de la dernière épreuve du bac, j'avais mes 18 ans et en sortant, je n'étais plus placée, je n'avais plus de toit officiellement. Heureusement que mon copain, qui avait son logement, a pu m'accueillir quelques mois, le temps que j'entre à la fac à Dijon. Mais il faut quand même se débrouiller seule pour tout ce qui est administratif… »

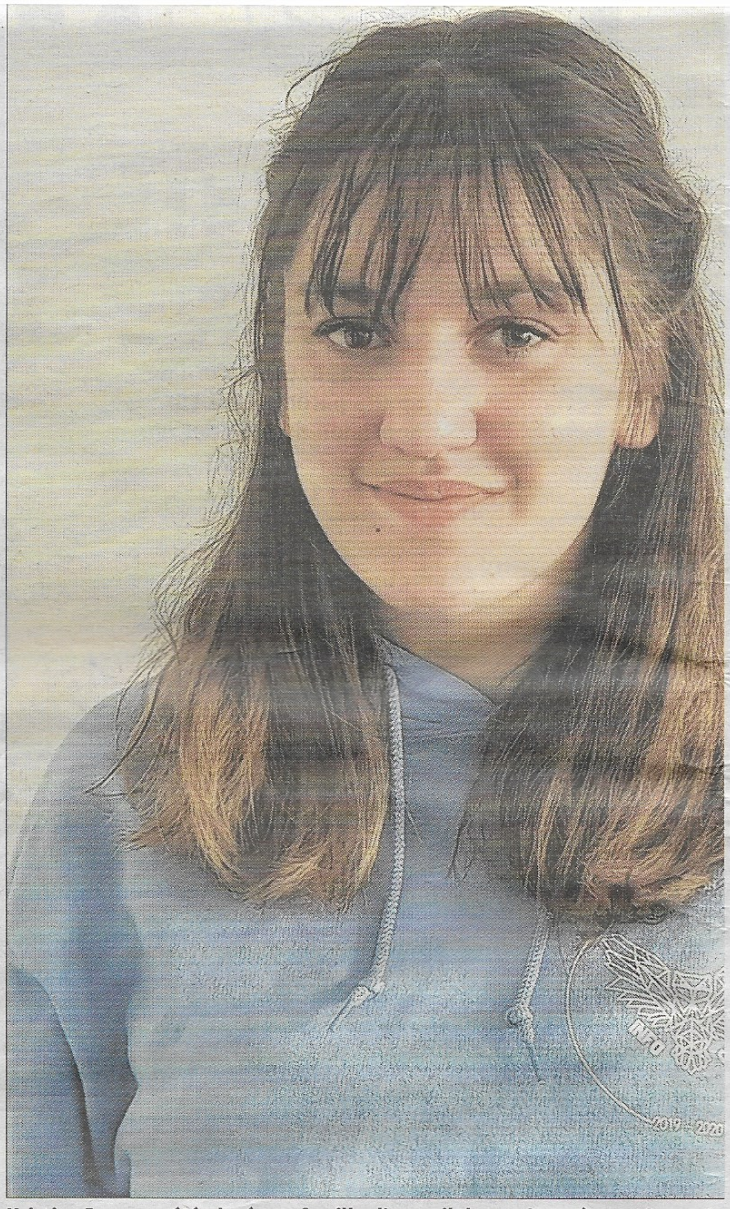

Kristina Ivanov a été placée en famille d'accueil de ses 8 ans à ses 18 ans. Au projets plein la tête. Photo *LBP*/V. B.

« Avec ce que j'ai vécu, je ne peux pas me permettre de baisser les bras »

« Oui ce n'est pas une fatalité d'avoir été placée, mais c'est un poids, car on a dû affronter plus de choses, on a dû apprendre à gérer des situations qu'un enfant ne devrait pas connaître », estime Kristina. « On n'a pas papa et maman derrière pour nous aider », ajoute Sarah. « Mais quand j'ai une épreuve à surmonter, je sais que je peux y arriver, avec ce que j'ai vécu, je ne peux pas me permettre de baisser les bras, d'être faible, je ne peux pas me laisser abattre. »

Les deux jeunes femmes ont en tout cas un objectif : tout faire pour exercer le métier qui leur plaît. Dans la publicité pour Kristina. Et dans le social pour Sarah, un milieu qu'elle connaît très (trop ?) bien. « J'aimerais être éducatrice spécialisée, travailler avec les enfants placés notamment. Je pense avoir pris suffisamment de recul par rapport à ma propre situation, je n'ai plus aucune blessure, donc je pense que mon vécu pourra aider les enfants, je serais capable de détecter quand ça ne va pas, anticiper… Je ne me vois pas faire autre chose. »

Vannick BERTON

* La jeune femme a souhaité conserver l'anonymat.

1 358

En 2019, l'Aide sociale à l'enfance de Côte-d'Or avait en charge 1 358 enfants, retirés de leur famille, soit sur décision administrative du Département avec l'accord de leurs parents, soit sur décision du juge des enfants.

Sur ces 1 358 enfants, 734 étaient confiés à des familles d'accueil réparties sur tout le territoire et 560 étaient placés dans dix établissements autorisés par le Département.

ijourd'hui, elle est étudiante en information/communication à Dijon et a des

Engagées aussi pour les autres

Kristina et Sarah ont pu aussi compter sur une association, l'Adepape (lire par ailleurs), qui vient en aide aux jeunes majeurs qui sortent de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Si elles ont adhéré, c'est plus pour aider que pour être aidées. « J'aime me rendre utile et je sais que d'autres en ont besoin plus que moi », assure Kristina. « Dans l'association on a trouvé un soutien moral avant tout, on y a rencontré des alliés qui connaissent la même situation que nous », déclare Sarah.

Toutes les deux font partie de la commission jeunes, créée récemment. « Notre but est de réfléchir au meilleur moyen d'intégrer les jeunes les plus isolés, laissés totalement à l'abandon, pour les réintégrer dans la société. On organise des activités, on les aide pour un logement, on tisse des liens tout simplement. Qu'ils sachent qu'ils ne sont plus seuls. »

Kristina et Sarah ont aussi reçu des coups de pouce de l'Adepape. Elles ont notamment pu passer leur Code de la route à moindre coût et bientôt leur permis. « Quand j'ai eu mon bac, j'ai été récompensée avec un peu d'argent. Ça fait toujours du bien », explique Sarah. « Cette association est indispensable, on a de la chance d'en avoir une en Côte-d'Or, mais elle n'est pas assez connue chez les jeunes de l'ASE. »

Une association tend la main à ces jeunes

Roland Bonnaire, ancien pupille de l'État, a fait carrière dans le social, notamment en ayant été directeur de la MECS (Maison d'enfants à caractère social) de Coutivert. S'il se dit chanceux de s'en être sorti, – « ça s'est joué entre deux portes » –, il sait que tous les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) n'ont pas la même chance. « Quand j'étais jeune, je n'ai jamais eu peur que l'ASE m'abandonne, mais aujourd'hui, on essaie de se débarrasser le plus rapidement possible de ces jeunes, dès leurs 18 ans. Ce n'est pas normal, il y a un manque d'égalité des chances dans la République », assure ce retraité. « Si certains Départements les aident encore jusqu'à 20 ans, ils sont trop peu nombreux. Beaucoup de jeunes majeurs se retrouvent seuls, sans ressources et souvent sans diplôme ou formation. »

Roland Bonnaire, président et créateur de l'Adepape 21, est lui-même un ancien enfant placé. Photo *LBP*/V. B.

« Ce n'est pas parce qu'on est passé par l'ASE que c'est une fatalité »

D'où la volonté de Roland Bonnaire de créer, en 2015, en Côte-d'Or, l'Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Adepape), afin de tendre la main et accompagner ces jeunes majeurs qui sortent de l'ASE, mais aussi les anciens mineurs non accompagnés (MNA). « Aujourd'hui nous avons 150 adhérents, dont 70 jeunes que nous accompagnons », explique Roland Bonnaire.

L'Adepape s'appuie sur ses bénévoles aidants, qui apportent leur expérience (enseignants, travailleurs sociaux…) et leur réseau. « Chaque jeune a un référent, il est là pour l'écouter, l'accompagner, notamment pour l'administratif », précise le président. Parmi les autres aides indispensables proposées, il y a l'aide à la mobilité (financement en grande partie du permis de conduire), l'aide pour le travail (rédaction de CV, préparation aux entretiens…), le secours d'urgence (alimentaire et hébergement), le prêt d'honneur (jusqu'à 500 € à taux zéro pour les achats d'installation) et l'aide au logement. « Cette dernière est notre activité principale maintenant », déclare Roland Bonnaire.

« On travaille avec des associations pour que leur caution soit prise en charge et l'Adepape paie le dépôt de garantie. En général, ceux qui n'ont jamais eu leur propre chambre, pleurent quand ils ont les clés de leur premier logement. C'est très fort et important pour eux. »

Chaque année aussi, l'association remet à plusieurs jeunes une prime de réussite. « On récompense, avec un chèque, ceux qui ont obtenu un diplôme, que ce soit le bac, un CAP, BEP, Master… », explique le président.

« Cette année nous en avons eu 20. C'est une fierté de les voir réussir, avancer. Ce n'est pas parce qu'on est passé par l'ASE que c'est une fatalité. Il suffit d'avoir la chance de rencontrer les bonnes personnes, c'est ce que propose l'Adepape. Ça fonctionne tellement bien, que beaucoup de jeunes que nous avons aidés, sont aujourd'hui aidants. Ça a du sens, car ils ont vécu ce que vivent les autres, c'est intéressant et un vrai plus. Je suis tellement heureux quand un jeune s'en sort et réussit. »

V. B.

Contact Adepape 21 : adepape21@gmail.com ou écrire à la Maison des Associations, bureau 428, 2 rue des Corroyeurs, Boîte XX9, 21068 Dijon cedex. www.adepape21.org

PROJET

Bientôt une Adepape dans chaque département de la Région

Le prochain objectif de Roland Bonnaire, président de l'Adepape 21, est de créer la même association dans les sept autres départements de la région Bourgogne-Franche-Comté. « On voit que cette association a toute sa place, il y a des besoins, elle est nécessaire », assure le président. « On a démontré notre expertise et nos capacités pour accompagner au mieux ces jeunes, leur ouvrir des portes. Quand on sait qu'un tiers des 18-21 ans qui sont à la rue sont des anciens de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), c'est malheureux. Même si ces jeunes majeurs sont libres et n'ont aucune obligation de venir à l'Adepape, il faut qu'ils sachent qu'on existe et qu'on peut les aider. Car finalement, ceux qui m'inquiètent le plus, c'est ceux qui ne viennent pas. »

L'Adepape 21 travaille beaucoup avec le Département, les villes de la métropole dijonnaise, la caisse d'allocations familiales… « Ce sont des partenaires indispensables. On compte aussi sur eux pour nous signaler quand un jeune de l'ASE va avoir 18 ans ou tout simplement pour nous faire connaître », déclare Roland Bonnaire. « Même si je sais que parfois, pour ces jeunes, c'est difficile d'accepter de se faire aider. Ils ont tellement vécu dans des foyers, sous la coupe de l'ASE, qu'ils ne veulent plus en entendre parler. Mais ils ne sont pas comme tout le monde, ils n'ont pas eu les mêmes chances, il leur faut un accompagnement et on est content de pouvoir les aider. »